

Département du Nord
Commune. de LOUVIL
Membres en exercice : 14
Membres Présents : 13
Procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU

04 JUIN 2018

Convocation en date du : 28 mai 2018

N° ordre : 09

N° identifiant : 024-2018

Le quatre juin deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Jean-Paul BEAREZ, Maire

BÉAREZ Jean-Paul	P	LECERF Raphaël	P	OTTEVAERE Christine	P
BERNARD Albert	P	LEYSSENS Marie-Dominique	P	SPANNEUT Gilles	P
CARTON Jean-Luc	P	MARMOUSEZ Yves	P	VERHAEGHE André	P
DEHAEZE Gervais	P	MÉGAL Didier	P	ZIEMNIAK José	Pr
GROUX Jocelyne	P	MUSTEL Yves	P		

P = Présent A = Absent AE = Absent Excusé Pr = Procuration

Objet : Convention entre la commune et la CCPC concernant la compétence voirie

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de commune Pévèle-Carembault a décidé de créer un service commun voirie et infrastructure. Les communes qui ont souhaité adhérer à ce service commun bénéficieront d'une assistance technique pour exercer la compétence voirie.

L'objet de la présente délibération est de mettre en œuvre le service commun et d'en préciser les modalités de fonctionnement.

Ces dernières sont prévues dans le cadre d'une convention que Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal.

Il est rappelé que cette délibération était à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 janvier 2017 et qu'elle a été retirée de l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal en vue d'un examen ultérieur.

Après en avoir délibéré,

Par 0 voix POUR, 1 ABSTENTION, 13 voix CONTRE sur 14 votants, le Conseil Municipal décide :

DE NE PAS APPROUVER les termes de la convention.

DE NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à LOUVIL, le 04 juin 2018

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean-Paul BEAREZ**

